

# La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du Québec - Une vision et des actions à définir



Commentaires déposés dans le cadre des  
Consultations particulières et auditions publiques de  
la Commission des transports et de l'environnement -  
février 2023

# À propos d'Équiterre

Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyennes et citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des organisations publiques, des municipalités, des chercheurs et chercheuses ainsi que des élués et élus dans les domaines de l'alimentation, du transport, de l'énergie durable, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui fêtera bientôt ses 30 ans d'existence, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

## Pertinence de l'intervention

« Pour être ambitieuse et réaliste, la Stratégie de développement durable va devoir s'arrimer avec d'autres orientations gouvernementales en développement telles que la vision énergétique 2050 et la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Son succès se mesurera par les solutions mises de l'avant et la volonté politique de les appliquer. » - Marc-André Viau, Directeur, relations gouvernementales.

Alors que la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD ou Stratégie)<sup>1</sup> est échuée depuis 2020, Équiterre a demandé au gouvernement, l'automne dernier, de prioriser ce dossier. L'organisme est donc ravi de pouvoir participer aux présentes consultations.

Le gouvernement doit tenir compte de la SGDD pour que ses services, ses lois et règlements, ses politiques et ses programmes contribuent à la transition du Québec vers une société plus verte, innovante et responsable. Le gouvernement doit être exemplaire dans ses orientations et ses pratiques pour inciter la société civile à suivre la voie du développement durable.

# Les bons coups de la Stratégie

La rédaction d'une Stratégie de développement durable est un exercice ardu qui nécessite une vue d'ensemble de l'action gouvernementale et un arrimage de ses politiques et programmes.

Le présent exercice fait, de manière générale, une excellente centralisation des actions en cours et propose un énoncé de vision et des constats qui sont les bons.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* - Document de consultation, Québec, 2022, 95 pages.

Alors que certaines provinces canadiennes refusent d'affronter la transition juste des travailleuses et travailleurs, la Stratégie met de l'avant l'adaptation du marché du travail exigé par la transition climatique et socioécologique. Il serait pertinent d'approfondir davantage les actions liées à cette transition juste dans la Stratégie.

Par ailleurs, Équiterre est aussi heureuse de constater que la Stratégie fait le lien entre la santé environnementale et la santé humaine, et la qualité des sols et la santé humaine.

Notons également à l'objectif 4.1, l'inclusion d'une volonté de rehausser les capacités de gouvernance des municipalités laquelle est prometteuse.

De plus, en matière d'exemplarité de l'État, notamment dans le secteur du bâtiment et de la mobilité durable, Équiterre appuie l'idée selon laquelle l'État devrait «optimiser ses déplacements et mutualiser ses services entre ministères et organismes<sup>2</sup>», mais estime néanmoins qu'il est également essentiel de viser à réduire la demande énergétique des véhicules en soi.

Nous sommes également favorables à l'idée de réviser le système national de suivi du développement durable pour doter le Québec d'un système d'information statistique performant, aligné sur les systèmes internationaux

Nous souhaitons également souligner la place importante accordée à l'inclusion de différents groupes sociaux dans les différentes orientations. Les actions pour concrétiser ces «souhaits» sont encore à établir, mais l'esprit de bon nombre d'objectifs est louable.

Finalement, nous sommes favorables à l'utilisation des marchés publics comme levier de croissance durable. Cette orientation est déjà reflétée dans l'actuelle stratégie québécoise des marchés publics ou encore dans la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, adoptée l'an dernier.

---

<sup>2</sup> SGDD. p.60.

# Aller au-delà du diagnostic

La Stratégie «a pour vocation d'intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement, à savoir dans les lois, les politiques publiques et les programmes, afin que ceux-ci participent à la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable» et elle établit «le programme d'action gouvernemental en matière de développement durable, qui assure un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques d'envergure, tout en créant de nouveaux champs d'action<sup>3</sup>».

L'Office québécois de la langue française définit une stratégie comme étant un «ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen et à long terme les activités d'une personne, d'un groupe, d'une entreprise ou d'un organisme.<sup>4</sup>»

Or, la Stratégie présentée par le gouvernement ne semble pas répondre ni à sa vocation ni à sa définition. Il est difficile d'y déceler une ligne directrice qui permettrait au lecteur de comprendre l'impulsion souhaitée par la mise en place de la Stratégie. La vision du gouvernement en matière de développement durable se résume à la volonté de bâtir une société plus juste et plus prospère, dotée de milieux de vie sains et sécuritaires et pourvue d'un patrimoine naturel et culturel protégé, mais elle s'oppose à bien des égards à l'action gouvernementale des dernières années. Nous sommes intéressés de savoir comment se matérialisera le développement durable en 2028 et quelles seront les actions qui corrigeront le cours de l'activité gouvernementale afin que celle-ci s'inscrive dans un véritable développement durable.

Certes, cette ébauche de la Stratégie offre un état des lieux et une analyse synthétique de l'action gouvernementale en matière de développement durable intéressante, mais elle propose peu de nouvelles actions et, de surcroît, pas d'objectifs quantifiables, de cibles et d'engagements à moyen et long terme. Le projet de Stratégie se résume, en fait, à un bon diagnostic de l'état des plans et

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Québec, 2022, p. 3.

<sup>4</sup> OQLF. Grand dictionnaire terminologique. [Stratégie](#).

priorités gouvernementaux actuels. Cela semble être une Stratégie à coût nul, où les actions détaillées sont déjà prévues ou en cours de réalisation par le présent gouvernement. Or, une correction est requise pour ajuster le tir en fonction de la trajectoire de la transition écologique voulue.

Le développement durable ne doit plus être réfléchi comme lors de la première mouture de la Stratégie en 2008. Il est impératif de cadrer la réflexion dans le contexte de la transition écologique, alors qu'il y a urgence climatique et perte du vivant.

Équiterre est d'avis que la Stratégie devrait être la colonne vertébrale de l'action gouvernementale. Des objectifs quantifiables et mesurables, ainsi que des engagements clairs devraient être définis, en plus d'un cadre d'application permettant une réelle reddition de compte des ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable. Il est déplorable que les indicateurs de suivi ne soient pas présentés dans le cadre de cette consultation, mais attendus ultérieurement au cours de la première année suivant l'adoption de la Stratégie.

En tant que membre du Collectif G15+, Équiterre est solidaire au nouveau Cadre de référence du bien-être, arrimé à des indicateurs et des cibles rigoureux, accessibles et vulgarisés<sup>5</sup>. Il s'agit d'une approche novatrice de mesure du bien-être à l'échelle gouvernementale fondée sur des principes de dialogue, de rigueur, de transparence, de simplicité et d'imputabilité. Ce mécanisme décisionnel transformé assurerait une intégration de l'approche du bien-être, avec un arrimage fort et explicite dans les politiques publiques et budgétaires.

Par ailleurs, la lecture de la Stratégie nous démontre de bonnes intentions, sans réel pouvoir d'action. Nous relevons, à de multiples reprises, les termes «il est souhaité que», « que les ministères et organismes collaborent», de «contribution attendue», de «pistes d'action envisagées», «faciliter», «soutenir», «favoriser», etc. L'usage de ces termes démontre qu'il s'agit d'une approche volontaire, plutôt que contraignante et que le gouvernement ne souhaite pas que la Stratégie ait une réelle force de structuration de notre société.

---

<sup>5</sup> G15+. *Le temps d'une nouvelle approche, Faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être*, Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 Commission des transports et de l'environnement, 31 janvier 2023, 16 pages.

## Recommandations

- 1) Renforcer la Stratégie en y ajoutant des objectifs et des sous-objectifs quantifiables, mesurables et obligatoires, dont un Cadre de référence du bien-être.
- 2) Associer des engagements à chacun des objectifs.
- 3) Détailler un cadre d'application permettant une reddition de compte.
- 4) Détailler de nouvelles actions, autres que celles basées sur les plans et politiques existants, destinées spécifiquement à l'appareil gouvernemental.
- 5) Offrir une vision à long terme de l'action gouvernementale en matière de développement durable.

# Une hésitation marquée

La Stratégie effleure certaines thématiques, alors qu'elles devraient être davantage mises de l'avant. Certains principes du développement durable ne semblent pas non plus être mis de l'avant, dont le principe de précaution.

## **Alimentation durable**

À titre d'exemple, le champ d'application de l'alimentation durable reste mince comme s'il ne s'agissait que d'un élément parmi d'autres associés au volet social, alors que l'on devrait y accorder la même importance qu'elle a dans le quotidien de la population québécoise.

La Stratégie définit l'alimentation durable comme étant «[l']ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessibles économiquement et rémunératrices sur toute la chaîne alimentaire».

# L'alimentation durable, c'est une alimentation...



À cette définition, il faudrait ajouter que l'alimentation devrait être diversifiée et peu transformée, puisque les aliments ultras transformés sont nuisibles à la santé humaine. Le Québec devrait également favoriser une alimentation locale et de saison s'appuyant sur des pratiques favorisant la santé des sols et limitant les emballages aux bénéfiques de nos agricultrices et agriculteurs et de l'environnement. De plus, cette alimentation devrait être essentiellement végétale pour correspondre aux recommandations du Guide alimentaire canadien.

De plus, la Stratégie discute de l'insécurité alimentaire ou encore des déserts alimentaires, mais sans y apporter de solutions. Il s'agit pourtant de graves enjeux sociaux pour encore trop de personnes.

Par ailleurs, l'objectif 3.1 devrait s'inscrire en cohérence avec la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ)<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Pour une alimentation locale dans les institutions publiques - Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*, 2020, 25 pages.

## Recommandations

- 6) Structurer la Stratégie afin de mettre davantage en valeur les éléments ayant un fort impact sur la société.
- 7) Modifier la définition de l'alimentation durable par l' : «ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité-~~et~~, en quantité **et en diversité** suffisante, **d'aliments culturellement adaptés**, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement **et du bien-être animal**, en étant accessibles économiquement **et géographiquement** et rémunératrices sur toute la chaîne alimentaire.»
- 8) Inclure l'atteinte des cibles d'achat d'aliments québécois de la SNAAQ, qui a pour objectif de doter, d'ici 2025, l'ensemble des institutions publiques du Québec d'une cible d'achats d'aliments québécois, en conformité avec l'exemplarité de l'État.
- 9) Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux aliments locaux et durables pour les élèves québécois en adoptant un programme universel d'alimentation scolaire québécois (PASUQ).
- 10) Protéger intégralement le territoire agricole en tant que ressource stratégique non renouvelable.

## Mobilité et transport

En matière de mobilité durable, la Stratégie repose essentiellement sur une politique déjà en cours, soit la Politique de mobilité durable 2018-2030 (PMD)<sup>7</sup>. Elle possède des objectifs nobles en matière de transfert de la part modale vers les déplacements actifs et collectifs, mais omet de discuter de la taille des véhicules individuels et de leur nombre de plus en plus important. Pourtant, la Stratégie n'hésite pas à identifier précisément la problématique de ces impacts dans nos milieux de vie, concernant les transports de marchandises.

Il n'y a jamais eu autant de véhicules sur les routes du Québec, ils sont toujours plus gros et plus énergivores. Depuis 2015, parmi les véhicules neufs, les ventes de camions ont dépassé celles des voitures, un phénomène lourd de conséquences sur le climat et l'environnement, la sécurité routière et la santé publique. Or, pour

---

<sup>7</sup> Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. *Politique de mobilité durable 2018-2030*, 2018, 54 pages.

reprendre l'énoncé de vision de la Stratégie, celle-ci est notamment conçue pour garantir à tous les Québécoises et Québécois un milieu de vie sain et sécuritaire. Toutefois, le laisser-aller en matière de motorisation des ménages et donc de croissance du parc automobile, en nombre et en volume, est en contradiction flagrante avec la vision stratégique. Il s'agit d'un problème à corriger.

La Stratégie devrait également se donner les moyens de répondre aux objectifs de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)<sup>8</sup>. L'impact du problème d'un parc automobile toujours plus gros et volumineux crée une pression accrue sur l'espace public disponible en milieu urbain, ainsi que sur nos infrastructures.

De plus, les VUS et autres camions légers à essence sont si populaires qu'ils annulent les gains en efficacité énergétique des véhicules zéro émission. La Stratégie pourrait envisager des pistes d'action telles que l'instauration d'un système de redevance-remise – qui est d'ailleurs une mesure écofiscale dont l'efficacité n'est plus à prouver – ou la vulgarisation des informations liées aux externalités négatives des véhicules, etc<sup>9</sup>.

Enfin, l'objectif 4.2.2 concernant la réduction de l'intensité énergétique des véhicules ne se détaille malheureusement dans aucune piste d'action envisagée, alors qu'il s'agit d'une mesure à prendre tant pour les véhicules à combustion que les véhicules électriques. Dans les pistes d'action envisagées, bien que l'on reconnaisse la nécessité de «soutenir financièrement la mobilité active», il n'est pas question des importants enjeux de financement du transport collectif qui existent au Québec. Il est crucial de tenir compte des conclusions du Chantier sur le financement de la mobilité<sup>10</sup> pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain en matière de mobilité faible en carbone. Ainsi, les outils d'écofiscalité doivent être explorés tel que le concluait le gouvernement dans le cadre du chantier.

L'analyse d'impact réglementaire de la Stratégie mentionne que les objectifs se concentreraient sur l'aménagement du territoire, de manière à le rendre plus

---

<sup>8</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de la Culture et des Communications. *Mieux habiter et bâtir notre territoire, Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, Vision Stratégique, 2022, 33 pages.*

<sup>9</sup> De nombreuses autres actions sont disponibles dans le rapport [Comprendre la hausse des camions légers au Canada afin de renverser la tendance](#), Équiterre, 2021.

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, Ministère des Transports. *Chantier sur le financement de la mobilité durable – Politique de mobilité durable 2030, 2021, 30 pages.*

efficace, notamment grâce à la densification. Équiterre appuie ce principe qui est fort respectable et implore donc un arrimage entre les prochains plans d'action de la PNAAT et de la PMD avec la présente stratégie.

## Recommandations

- 11) Miser sur l'approche «Réduire-Transférer-Améliorer» de manière structurante et arrimer les différentes politiques ayant un impact direct sur la mobilité.
- 12) Prioriser la sobriété énergétique et matérielle en s'attaquant au nombre et à la taille des véhicules de transport individuel.
- 13) Tenir compte des conclusions du Chantier sur le financement de la mobilité dans l'élaboration des moyens mis en œuvre pour favoriser la mobilité durable.
- 14) Définir des engagements en lien avec l'objectif 4.2.2.

## Consommation responsable et circularité

En matière de consommation responsable et de circularité, il y a peu de pistes d'action envisagées de la part des organismes dans la Stratégie, ce qui est nettement insuffisant au regard de l'importance de l'enjeu. On réfère, encore une fois, à des objectifs déjà énoncés par le gouvernement, notamment en approvisionnement local.

L'indice de circularité y est mentionné, mais il serait intéressant de se doter d'une cible pour reprendre le retard du Québec sur le reste de la planète en cette matière. Le récent rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec<sup>11</sup> présentait une feuille de route intéressante pour que le taux de circularité de l'économie québécoise puisse augmenter de 3,5 % à 9,8 % et ainsi réduire de presque moitié (48,2 %) son empreinte matérielle, à 16,6 tonnes par personne. L'objectif peut sembler audacieux, mais d'autres États en font davantage. Les Pays-Bas, dont l'indice est présentement à 24,5 %, visent une circularité de 50 % en 2030 et 100 % en 2050<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Circle Economy. *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie - Réduire l'écart en matière de circularité au Québec*, 2021, 63 pages.

<sup>12</sup> Government of Netherlands. Ministry of Infrastructure and Water Management. [Circular Dutch economy by 2050](#).

L'économie québécoise repose présentement sur un système trop linéaire qui nécessite une extraction de ressources, de production, de commercialisation, de consommation trop élevés pour les limites planétaires. Selon ce rapport, si chaque habitant de la planète vivait comme les Québécois, le volume de ressources nécessaires serait tel qu'il nous faudrait l'équivalent de 3,5 fois la Terre pour les produire. La transformation de notre économie vers une plus grande circularité permettrait une meilleure structuration du développement durable québécois.

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pourrait intégrer des mesures dans les systèmes de responsabilité élargie des producteurs, notamment pour les appareils électroniques et ménagers, afin de soutenir le réemploi des biens. La Stratégie pourrait également intégrer la durabilité et la réparabilité dans les critères d'appels d'offres publics et faire des ministères et organismes un levier pour soutenir les activités de réparation.

Nous sommes ravis de constater que la Stratégie prévoit la possibilité que soient apportées des modifications à la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, c. P-40.1) qui pourraient porter notamment sur la durabilité, la réparabilité et l'obsolescence planifiée des biens de consommation.

Pour Équiterre, un changement de paradigme doit se faire, et il passe par la réduction à la source. D'autant plus que les coûts de la gestion des matières résiduelles ne reflètent pas de façon systématique les externalités tant sociales qu'environnementales qui lui sont associées. D'ailleurs, le rapport d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes estimait que:

*Les sommes recueillies par la redevance devraient se limiter à financer des actions qui visent à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées, tant dans le secteur municipal que dans celui des ICI et celui de la construction, rénovation et démolition (CRD). Diverses mesures écofiscales comme la tarification incitative des ordures ménagères ou encore les différents programmes de responsabilité élargie des producteurs permettent d'internaliser ces coûts et devraient être encouragées. Par ailleurs, les mesures économiques en vigueur et celles annoncées s'inscrivent, pour*

*l'essentiel, dans un modèle économique linéaire (c'est-à-dire : extraire, transformer, consommer puis jeter) qui a montré ses limites.<sup>13</sup>*

## Recommandations

- 15) Identifier une cible d'indice de circularité ambitieuse et le plan de mise en œuvre afin de l'atteindre.
- 16) S'appuyer sur les constats et recommandations du Commissaire au développement durable afin de généraliser l'utilisation des mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité.
- 17) Proposer des engagements pour favoriser la durabilité, le réemploi et la réparabilité des biens.
- 18) Confirmer la révision de la Loi sur la protection du consommateur pour y intégrer des mesures afin de soutenir la durabilité et la réparabilité des biens, et de pénaliser l'obsolescence programmée.
- 19) Suivre les recommandations de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des résidus ultimes.

## Mesures écofiscales

La Stratégie devrait s'appuyer davantage sur les constats et recommandations du Commissaire au développement durable<sup>14</sup> afin de généraliser l'utilisation des mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité.

Lors de la sortie de la SGDD 2015–2020, plusieurs s'étaient réjouis de la création d'un groupe de travail sur l'écofiscalité. Depuis, malgré l'efficiences démontrées des mesures écofiscales, dont les redevances-remises, peu a été accompli. D'ailleurs, selon le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ), près des deux tiers des mesures d'écofiscalité en vigueur depuis plus de cinq ans n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2015, ni d'une évaluation en termes d'efficacité pour l'atteinte des

---

<sup>13</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Rapport d'enquête et d'audience publique, Rapport 364, janvier 2022, p.X.

<sup>14</sup> Vérificateur général du Québec (VGQ). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020–2021. Rapport du commissaire au développement durable – Juin 2021. [Chapitre 2 - Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable](#) – Application de la Loi sur le développement durable.

objectifs environnementaux<sup>15</sup>. Le gouvernement ne peut donc pas déterminer si ces mesures sont toujours adaptées au contexte actuel.

Une telle évaluation pouvant être faite lors de l'élaboration des mesures ou de leurs révisions pourrait être utile, plus particulièrement pour le Ministère des Finances du Québec qui est responsable de l'approbation de la majorité des mesures d'écofiscalité au gouvernement.

Également, de nouvelles mesures pourraient être mises en place. Les prélèvements écofiscaux du Québec et du fédéral, recensés par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, représentent 1,6 % du PIB du Québec en 2019<sup>16</sup>. Lorsque mis en comparaison avec des données internationales, on constate que le niveau de ces prélèvements demeure peu imposant face à ceux qui sont observés dans la majorité des pays de l'OCDE.

Les mesures écofiscales, si bien utilisées, peuvent se faire à coût nul et atteindre de forts objectifs environnementaux. Par exemple, la remise sur les véhicules électriques pourrait être financée par une taxe sur les véhicules polluants.

## Recommandations

20) Évaluer l'efficacité des mesures écofiscales en vigueur et réviser celles-ci afin d'atteindre les objectifs environnementaux.

21) Instaurer de nouvelles mesures écofiscales.

## Formation sur le développement durable et la transition écologique

Afin de permettre une mise en œuvre efficace par l'ensemble de l'administration publique, la formation est la clé de voûte pour changer les pratiques. Il n'est plus temps d'aborder le développement durable sous la forme de sensibilisation, mais via de réels programmes de formation et d'éducation.

---

<sup>15</sup> VGQ, p.26.

<sup>16</sup> Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé. *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022* (2022), Cahier de recherche 2022-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p.70.

Plusieurs secteurs devront bonifier leur offre de formation, notamment les futurs enseignantes et enseignants. Actuellement, la formation initiale à l'enseignement n'inclut pas de cours obligatoire en éducation relative à l'environnement rejoignant l'ensemble des étudiantes et étudiants, et aborde trop peu les fondements et pratiques d'une pédagogie de l'interdisciplinarité et de la transversalité<sup>17</sup>.

Alors que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition et des industries, commerces et institutions est responsable de plus de 50 % des matières éliminées au Québec<sup>18</sup>, il est évident que les métiers de la construction sont peu ou pas exposés aux pratiques écologiques pour limiter leur impact environnemental. La formation en architecture sur le développement durable est actuellement facultative et peu transversale. Pourtant l'impact du secteur des bâtiments est énorme tant sur le plan de la gestion des matières résiduelles que sur le plan de la consommation énergétique.

Des initiatives sont à reproduire comme celle de l'Université Laval à Québec qui intégrera une formation obligatoire sur la santé des sols pour l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits au programme d'agronomie.

## Recommandations

22) Créer des programmes de formations obligatoires sur le développement durable et la transition écologique, tant pour les fonctionnaires que dans différents secteurs névralgiques.

---

<sup>17</sup> Centre de recherche en éducation en matière d'approvisionnement et d'écocitoyenneté. *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, Université du Québec à Montréal, 2018, 53 pages.

<sup>18</sup> RECYC-QUÉBEC. *Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 26 janvier 2023.

# Une Stratégie peu mobilisatrice

Il est nécessaire d'intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'intervention de l'administration publique. Des actions incontournables devraient mobiliser l'ensemble de la fonction publique, et ce, dans tous les organismes, et non seulement les ministères. L'ensemble de la Stratégie devrait être révisé afin que toutes et tous se sentent concernés et impliqués dans l'effort collectif de développement durable. Comme mentionné, l'approche est présentement beaucoup trop volontaire et ne cible pas d'objectifs spécifiques pour les organismes ou ministères.

Également, l'urgence climatique et la perte du vivant n'appellent plus à la sensibilisation, mais à une réelle éducation des parties prenantes quant au développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie.

Enfin, nous déplorons qu'il n'y ait pas eu davantage d'experts et de parties prenantes impliqués dans le processus d'élaboration de la Stratégie.

## Recommandations

23) Cibler des engagements aux différents ministères et organismes afin de les mobiliser et permettre une reddition de compte.

24) Mieux définir la mise en œuvre de la Stratégie au sein des ministères et organismes.

## Conclusion

Pour Équiterre, la Stratégie doit s'arrimer avec l'ensemble des orientations gouvernementales et s'additionner à celles-ci. Son succès se mesurera par les

solutions mises de l'avant et la volonté politique de les appliquer dans un cadre d'application permettant une reddition de compte quantifiable et mesurable.

La Stratégie doit permettre au Québec d'élever ses ambitions et ses actions en développement durable. Il est nécessaire d'aller plus loin qu'un scénario de *business as usual* où les ministères et organismes ne font que choisir dans un menu à la carte les actions les moins contraignantes pour le développement sans prendre de nouveaux engagements envers la durabilité.